

Carnet de route des itinéraires de **promenade** et de **randonnée**

Règlement du PDIPR 65







Département de montagne, mais aussi de plaines et de coteaux, il n'y a pas meilleure manière de parcourir les Hautes-Pyrénées qu'en empruntant les sentiers et chemins qui parsèment notre territoire.

A travers le PDIPR, le Département recense les itinéraires présentant un intérêt sur le plan patrimonial, sportif, ou encore environnemental. Ces voies sont destinées aux activités de pleine nature comme la randonnée ou l'équitation ; mais également à des loisirs en pleine expansion à l'image du VTT et du trail.

Sur le terrain, cet outil se traduit par le déploiement d'une signalisation spécifique : panneaux d'information, balisage de peinture... Mais il garantit également le bon niveau d'entretien des sentiers et chemins. Des éléments indispensables pour l'orientation et la sécurité des usagers.

Suite à l'évolution des pratiques et à l'émergence de nouvelles activités constatées ces dernières années, le Département a décidé de revoir ses critères d'inscription au PDIPR.

Ce carnet de route a été conçu comme un outil pratique pour les aménageurs d'itinéraires en concertation avec le Département mais aussi HPTE (Hautes-Pyrénées-Tourisme-Environnement) engagé dans la démarche.

Michel PÉLIEU

Président du Département des Hautes-Pyrénées

En révisant son Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), le Département a souhaité se doter d'un outil qui, tout en traduisant l'ambition départementale en matière de randonnée, soit au service des maîtres d'ouvrage en charge du développement et de la gestion des itinéraires pour les accompagner dans leurs choix et leurs actions.

Le carnet de route des itinéraires de promenade et de randonnée, en définissant les critères d'inscription au PDIPR, a été conçu dans ce sens.

Trois objectifs ont inspiré et guidé sa réalisation :

- Favoriser le développement d'une offre pérenne d'itinéraires
- Répondre aux attentes et aux besoins des publics qui empruntent en marchant, à vélo, en courant ou à cheval ces itinéraires
- Faciliter les choix d'aménagement, en fonction des enjeux et des publics cibles choisis par l'aménageur.

En trois questions, le maître d'ouvrage doit pouvoir concevoir un itinéraire en fonction des enjeux de son territoire et du public cible.

- Quels sont les enjeux prioritaires pour son territoire ? Tourisme ou service à la population ?
- A quel public est destiné l'itinéraire ? Public sportif ou en quête de loisir ?
- Quels sont les attentes, les besoins et les usages du public ciblé ?

Le carnet de route rappelle :

- Les tendances socio-cultures universelles
- Les motivations principales des promeneurs et randonneurs
- Les différentes pratiques
- Comment choisir le public cible
- Comment concevoir son itinéraire
- Comment demander l'inscription au PDIPR.



1/ Les tendances socio-culturelles universelles à connaître

D'une manière générale, les clientèles touristiques, comme les habitants dans leurs loisirs, sont en quête de :

- **Naturalité** : envie d'une nature apprivoisée, sécurisée, accessible et à « l'état brut »
- **Convénience** : désir de plus de fluidité, de praticité, de commodités
- **Non-marchand** : quête de relations qui ne sont pas uniquement mercantiles
- **Montée du ludique** : volonté de rire, jouer, s'amuser
- **Vitalité-soft** : envie de douceur, d'harmonie et de tranquillité
- **Bien-être et santé** : besoin de se sentir bien dans sa peau, de prendre soin de soi
- **Qualité et Esthétique de la vie quotidienne** : sensibilité plus grande à tous les détails susceptibles de créer du beau, de l'agréable de l'émotion et contribuer à la qualité de vie au quotidien

Ces tendances socio-culturelles sont à prendre en compte lors de la conception des itinéraires.

2/ Les motivations principales et les différentes pratiques

De la balade loisir à l'itinérance plus sportive, il existe une grande diversité de publics et de pratiques sur les sentiers, chemins et itinéraires de promenade et de randonnée.

Deux motivations principales se dégagent pour des clientèles différentes :

- **Le loisir**
 - Les clientèles du « Grand Tourisme » qui veulent découvrir des grands sites ou des sites remarquables
 - Des promeneurs en recherche de balades tranquilles et de ressourcement
- **Le sport**
 - Les randonneurs
 - Les pratiquants de sport outdoor (vététistes, traileurs, cavaliers...)



2-1 / Le loisir : marcher, rouler au gré d'une déambulation douce

Emprunter un sentier à pied ou en vélo est avant tout le moyen **de se détendre, de « prendre l'air »**, de découvrir sans effort **un coin tranquille ou un grand site**.

On est dans **la contemplation** et surtout **pas dans la compétition** ou la performance.

On déambule sans se soucier ou presque de son équipement, de sa connaissance des lieux, de ses capacités physiques.

C'est la motivation principale de **la très grande majorité des touristes en séjour** dans les Hautes-Pyrénées, ainsi que de très nombreux haut-pyrénéens.

Cette pratique loisir concerne deux grands types de clientèle :

→ Les clientèles du marché du « Grand tourisme » qui partent à la découverte d'un grand site ou d'un site remarquable :

- des « non-experts », peu ou pas équipés : ils n'ont pas de chaussures de randonnée, pas de carte...
- Ce ne sont pas des aventuriers, ils ont besoin **de commodités, de convénience** : aires d'accueil, facilité des itinéraires, jalonnement, **signalétique renforcée**, mobilier d'usage, paysages mis en scène...
- La promenade, ou la très petite randonnée, est avant tout un moyen de découvrir des lieux, des sites naturels accessibles à forte notoriété ou moins connus mais remarquables.

Ce public est largement majoritaire dans les clientèles de la montagne d'été. Il est attiré par **les sites à très forte notoriété**, mais aussi sensible et demandeur **de sites remarquables** moins connus à découvrir.

Les « Petits Marcheurs » du « Grand Tourisme » sont particulièrement en prise avec les tendances socio-culturelles définies au-dessus.

- **Exemples caractéristiques de ce public** : les familles que l'on rencontre entre le village de Gavarnie et l'hôtellerie du cirque, au lac de Gaube par le télésiège, autour des lacs d'Aubert et d'Aumar, vers la Gourgue d'Asque, vers l'Hospice du Rioumajou...

→ Les promeneurs, touristes ou habitants en balade

Ce public, dans lequel on retrouve principalement des familles, des seniors, vacanciers ou habitants :

- Est à la recherche **de balades, de promenades tranquilles** d'une heure ou deux, sur un itinéraire facile,
 - pour **se ressourcer en douceur**, sans aucun effort, sans difficulté majeure,
 - **dans un environnement sans risque et avec des paysages paisibles**.
- **Exemples caractéristiques de ce public** : les familles en déambulation sur le Caminadour ou les chemins du Trait Vert, les vacanciers autour des lacs d'Estaing ou de Génos, les curistes dans le vallon du Salut à Bagnères...

2-2 / Le Sport : Marcher, rouler, courir avec un effort soutenu

Qu'il s'agisse de débutants ou d'experts, de pratiquants modérés ou engagés, l'effort et la dépense physique ont une motivation en soi pour ce public.

Mais le cadre naturel dans lequel se déroule l'activité est important. Il est ainsi à la recherche de paysages, de découverte des spécificités et attraits du territoire.

Il y intègre le besoin d'une certaine forme physique et une gestion spécifique de son alimentation, de son équipement, de son effort et de son temps.

On différencie deux types de sportifs : **les randonneurs** et **les pratiquants d'un sport outdoor**.

→ **Les Randonneurs** : à pied, à vélo, à cheval

- c'est un **public averti**, voire expert,
- ont un **besoin moindre de services sur les itinéraires** que les promeneurs du « Grand Tourisme »,
- sont en quête de **sport-santé**, de bien être, de maintien de la forme physique,
- ont un **besoin très fort de naturalité**, de vitalité soft, de convivialité,
- sont équipés et préparés pour des étapes ou circuits de plusieurs heures voire de plusieurs jours,
- sont prêts à emprunter des itinéraires plus techniques que les promeneurs.

Les Hautes-Pyrénées sont perçues et « attendues » par ces clientèles comme un « **haut-lieu** » de pratique du fait de leur image et de leur notoriété. **La qualité** du balisage, de la signalétique, **des hébergements** (notamment des refuges) et des services **se doit d'être au niveau de ces attentes**. En termes économiques, ces « vrais » randonneurs constituent **une niche dans la fréquentation globale** des Hautes-Pyrénées. Cependant, cette niche peut représenter **une part importante de clientèle pour certains prestataires** (gîtes d'étape, refuge, AMM...). Les itinéraires concernés (GR10, Chemins de St Jacques de Compostelle, Tour du Néouvielle, Tour du Val d'Azun, et tous les itinéraires permettant d'accéder à un lac, un sommet, un col, un refuge...) jouissent d'une forte notoriété auprès de cette cible.

Exemples caractéristiques de ce public :

- les randonneurs itinérants sur les GR, sur le Tour du Néouvielle, le Tour du Val d'Azun,
- les randonneurs à la journée vers un lac, un sommet, une boucle,
- certains vététistes type cross-country ou all mountain, sur le réseau du Louron, Tourmalet- Pic du Midi, Vallées de Gavarnie...



→ **Les sportifs outdoor** : trail, VTT, course d'Orientation, équitation...

- leur motivation première est la pratique de l'activité dans des espaces naturels,
- avec une envie de « dépassement de soi », de « difficultés » ou « technicités »,
- ils revendiquent **une grande autonomie**, de pouvoir pratiquer « hors cadre », hors sites dédiés,
- en même temps, ils attendent des parcours jalonnés, autorisés (droits de passage), sécurisés et adaptés à sa pratique avec éventuellement différents niveaux de difficulté (du débutant à l'expert).

Ils sont une petite **niche** parmi les clientèles touristiques ou excursionnistes, même si certaines concentrations peuvent avoir un effet de loupe (GRP, station trail, site VTT).

La cohabitation est parfois difficile avec les promeneurs ou les randonneurs, en particulier pour le VTT.

Exemples caractéristiques de pratiquants des sports outdoor :

- Les Traileurs du Val d'Azun, du Grand Raid des Pyrénées, du Louron Bike and Trail,
- Les vététistes du réseau Altamonta,
- Les Gravel Bikers du Tourmalet.



3 / A chacun son chemin... Choisir son public cible

3-1 / Faire des choix

Décider la création et l'aménagement d'un itinéraire, c'est avant tout faire le choix du public auquel on le destine.

Les aménagements, équipements, signalétique, information, services, tout doit être pensé pour répondre aux attentes, besoins, motivations et modes de pratique spécifiques du public choisi. Ce choix doit être pensé en fonction des enjeux auxquels fait face le territoire concerné et des objectifs encourus : développement économique ou service à la population, ou les deux.

Quelques questions à se poser pour faire les bons choix :

- Quels sont les enjeux prioritaires sur mon territoire ?
 - Développement touristique ?
 - Service à la population locale ?
- Quel public, quelles pratiques, quels usages constate-t-on naturellement et réellement sur l'itinéraire ?
- A quelles attentes, à quels besoins va ou doit répondre l'itinéraire ?
- Quels objectifs en terme de fréquentation, de retombées et d'impact sur le territoire ?
- Qui assurera l'entretien et la maintenance de cet itinéraire ?



3-2 / Bien penser l'itinéraire

En fonction du public visé et de son type de pratique, l'itinéraire doit présenter certaines caractéristiques répondant aux attentes de ce public :

- Situation, fonction et nature de l'itinéraire
- Profil, dénivelé, pente la plus forte, durée
- Accès, stationnement
- Information, signalétique, mise en scène
- Services

Mais il doit aussi présenter des caractéristiques assurant qualité, sécurité et pérennité :

- Un gestionnaire désigné
- Pas de conflit d'usage avec d'autres activités
- Respecter les prescriptions environnementales
- Etre en conformité avec la charte départementale de signalétique et de balisage
- Absence de nuisance
- Pas de passage dangereux (en rapport avec la difficulté de l'itinéraire)



4 / L'inscription au PDIPR

L'inscription au PDIPR se fait parmi quatre types d'itinéraires, répondant chacun aux attentes d'un des 4 publics :

→ Public loisir :

- Les itinéraires du Grand Tourisme
- Les itinéraires de promenade

→ Public sportif :

- Les itinéraires de randonnées
- Les itinéraires dédiés à une activité outdoor

Le choix du public cible revient à la collectivité ou au maître d'ouvrage à l'initiative du projet d'itinéraire. Ce choix est pensé en fonction des enjeux du territoire, de son positionnement et des objectifs encourus : développement touristique ou service à la population.

Le maître d'ouvrage peut être accompagné par HPTÉ ou la Direction du Développement Local (DDL) du Département des Hautes-Pyrénées pendant cette phase.

Des critères communs à l'ensemble des 4 types d'itinéraires, et d'autres spécifiques à chaque type ont été déterminés (voir ci-après). Ces critères ont été fixés dans le but de répondre aux attentes et besoins des clientèles.

Un itinéraire peut être inscrit au PDIPR 65 s'il répond à l'ensemble des critères (communs et spécifiques) à raison de :

→ 100 % pour les « prérequis »

→ 50 % pour les « attendus » ou à la mise en œuvre d'un plan d'amélioration sur 5 ans permettant d'atteindre cet objectif (à plus long terme ce pourcentage pourra augmenter)

L'inscription au PDIPR 65 engage le maître d'ouvrage dans les aménagements, la pérennité et les services apportés à l'itinéraire pour une durée minimale de 7 ans.

Toute attribution d'aide par le Département est subordonnée à l'inscription au PDIPR.



4-1 / Les critères communs à l'ensemble des itinéraires

Pérennité et fiabilité des itinéraires	Caractéristiques		
	Pré-requis	Attendus	Les Plus
CRITERES GENERAUX			
Gestionnaire désigné pour l'entretien de l'itinéraire et maître d'ouvrage désigné pour les investissements ¹	X		
Prise en compte des autres activités locales et règlement et anticipation des éventuels conflits d'usage (riverains, agriculture, chasse, autres APN, propriétaires, etc...)		X	
En cas de tronçon commun et/ou de carrefours communs, responsabilités et tâches (signalétique, balisage, petit entretien...) de chacun des gestionnaires définies et coordonnées		X	
Absence de risque de dégradation potentielle d'un milieu naturel ou d'un élément de patrimoine protégé ou d'intérêt, ou présence d'aménagement adéquats	X		
Absence ou prise en compte des contraintes réglementaires environnementales	X		
Balisage et signalétique conforme à la charte départementale (pré-requis pour nouvel itinéraire)		X	
VOLET NUISANCES DE L'ITINERAIRE			
Absence de nuisance impactant plus d'1/3 de l'itinéraire ou localisé mais avec un caractère rédhibitoire	X		
Pas plus de deux nuisances olfactives ou visuelles ponctuelles	X		
Absence totale de nuisance olfactive ou visuelle		X	
Pas de cheminement en continu sur route goudronnée à grande circulation > à 250 m	X		

1 : le gestionnaire est l'interlocuteur en charge de la gestion courante : entretien, veille, préventions des conflits, coordination des acteurs, etc.

Pérennité et fiabilité des itinéraires	Caractéristiques		
	Pré-requis	Attendus	Les Plus
ENTRETIEN			
Balisage, signalétique vérifiés et entretenus et petit entretien assuré tous les ans par le gestionnaire	X		
Pas de passage dégradé pérenne (fortement boueux, passage raviné, ouvrages d'arts abimés, éboulement...)	X		
REVETEMENTS (Hors agglomération, voies vertes ou autres aménagements spécifiques)			
Moins de 5 % de l'itinéraire goudronné		X	
Moins de 30 % de l'itinéraire goudronné	X		
Moins de 2 km de goudron en continu pour le pédestre, 5 km pour le VTT		X	
CHEMINEMENTS			
Pas plus d'une traversée d'une route à grande circulation (hors Grande itinérance)	X		
Pas de traversée d'une route à grande circulation sans passage protégé		X	
Sentier non carrossable (largeur inférieure à 2,50 m) sur plus de la moitié du parcours		X	
Sentier non carrossable (largeur inférieure à 2,5 m) sur plus de 80 % du parcours			X
OBSTACLES – PASSAGES DANGEREUX (à apprécier en fonction du type et de la difficulté de l'itinéraire)			
Absence de passage infranchissable ou dangereux non aménagé	X		
Absence de passages délicats (bordure de falaise, passage à gué...) non aménagés		X	
SAISONNALITE (hors cas des itinéraires enneigés en hiver)			
Pas d'impraticabilité temporaire récurrente (souvent inondé, pratique dangereuse par grand vent...)	X		
Praticable en toute saison			X

Pérennité et fiabilité des itinéraires	Caractéristiques		
	Pré-requis	Attendus	Les Plus
VALORISATION DE L'ITINERAIRE			
Dans une base de données et/ou sur un SIG avec trace GPX	x		
Dans une base de données et/ou sur un SIG avec intégration des Points d'Intérêt à proximité de l'itinéraire (30' ou 2 km) trace enrichie		x	
Topo guides papier et/ou numérique pour les itinéraires de randonnée et pour les activités outdoor	x		
Support de présentation papier et/ou numérique pour les itinéraires de Grand Tourisme et de promenade		x	
Itinéraire présent sur un ou plusieurs supports numériques adaptés et reconnus pour la pratique outdoor		x	
Au moins 2 outils de valorisation	x		
PROPRIETE ²			
Autorisations de passage (délibération, convention de passage)	x		
Moins de 30 % du tracé passe chez des propriétaires privés (avec convention) – pour les créations d'itinéraires	x		
Moins de 20 % du tracé passe chez des propriétaires privés		x	
Moins de 5 % du tracé passe chez des propriétaires privés			x

2 : Ne sont pas considérés comme propriétaire privé les SEM, les personnes morales de droit public

4-2 / Les critères spécifiques pour chaque type d'itinéraire

ITINERAIRES DU GRAND TOURISME - Loisir -	Caractéristiques		
	Pré-requis	Attendus	Les plus
L'itinéraire a prioritairement une vocation touristique	X		
SITUATION ET NATURE DE L'ITINERAIRE			
A proximité d'un site à forte notoriété et accessible au plus grand nombre ou permettant d'atteindre facilement un point d'intérêt paysager ou patrimonial d'exception (cascade, lac, lieux historique...)	X		
PROFIL DE L'ITINERAIRE			
Pente faible, pas de grande difficulté (pas de passage technique ou aérien, pas de pente raide même courte)	X		
Tracé régulier et aménagé si besoin, permettant une marche aisée et en toute sécurité pour tous les publics avec chaussures légères selon le substrat (itinéraire en montagne, piémont ou plaine)	X		
Durée maximale pour parcourir l'itinéraire AR : 3 h	X		
Dénivelé inférieur à 300 m	X		
Accès PMR (total ou partiel)			X
ACCES A L'ITINERAIRE			
Accès au site géré (accueil, règlementation, navettes, stationnement...)	X		
Parking dimensionné aux pics de fréquentation		X	
Aire d'accueil avec information touristique	X		

ITINERAIRES DU GRAND TOURISME - Loisir -	Caractéristiques		
	Pré-requis	Attendus	Les plus
INFORMATION, SIGNALÉTIQUE ET MISE EN SCÈNE			
Système d'information (départ, arrivée, points clés)	X		
Balisage renforcé	X		
Signalétique adaptée aux clientèles du Grand Tourisme	X		
Supports de médiation sur des caractéristiques paysagères ou patrimoniales spécifiques au site exceptionnel		X	
Mise en scène des lieux et du paysage			X
SERVICES PRESENTS SUR L'ITINERAIRE OU A PREMIERE PROXIMITE			
Mobilier d'usage (tables, bancs...)	X		
Toilettes entretenues ouvertes au public		X	
Offre de petite restauration			X
Points d'eau potable indiqués et accessibles		X	
Programme d'animation (accompagnement, lecture de paysage, spectacle vivant...)			X
Présence d'un service de location d'âne ou chevaux pour portage des enfants			X
Service de location et/ou vente de matériel (vélos, chaussures, bâtons...)			X

ITINERAIRES DE PROMENADE - Loisir -	Caractéristiques		
	Pré-requis	Attendus	Les plus
L'itinéraire a une vocation touristique ou de loisir pour les habitants	X		
SITUATION ET NATURE DE L'ITINERAIRE			
A proximité des lieux de résidence et/ou faciles d'accès	X		
Permettant une déambulation douce à pied ou à vélo	X		
En boucle ou A/R aboutissant sur un point d'intérêt particulier	X		
Itinéraire comportant un attrait environnemental ou paysager (rivière, cascade, petit patrimoine, point de vue...)	X		
PROFIL DE L'ITINERAIRE			
Tracé permettant une déambulation aisée et sécurisée pour tous les publics (avec chaussures légères et sans aucun équipement particulier) en prenant en compte le substrat (Montagne, piémont, plaine)	X		
Durée de la promenade de 30' à 3 h	X		
Accès PMR (sur tout ou partie de l'itinéraire)			X
ACCES A L'ITINERAIRE			
Aires de stationnement suffisamment dimensionnées		X	
INFORMATION, SIGNALÉTIQUE ET MISE EN SCENE			
Information au départ de l'itinéraire	X		
Balisage adapté	X		
Signalétique adaptée	X		
Informations sur les POI rencontrées (faune, flore, patrimoine...)		X	
SERVICES			
Petite offre de service (boisson, glace...)			X

ITINERAIRES DE RANDONNEES - Sport -	Caractéristiques		
	Pré-requis	Attendus	Les plus
L'itinéraire a une vocation touristique	X		
SITUATION ET NATURE DE L'ITINERAIRE			
Itinéraire relié à un réseau permettant de randonner en AR, en étoile ou en boucle sur un ou plusieurs jours	X		
Itinéraire en lien direct avec une destination, un site, une « marque* » touristique (Tour du Néouvielle, du Val d'Azun, St Jacques, GR10...) ou un point d'intérêt avéré et reconnu (lac, patrimoine, paysages...) hors petit patrimoine *ou reconnue comme tel par les clients	X		
PROFIL DE L'ITINERAIRE			
Tracé permettant un déplacement aisé et sécurisé pour les randonneurs avec chaussures ou équipement adaptés.	X		
Durée minimale des étapes : 3 h	X		
Itinéraire accessible handicapé avec matériel adapté (type joëlette)			X
ACCES A L'ITINERAIRE			
Aires de stationnement dimensionnées à la fréquentation des itinéraires	X		
Aires d'accueil avec information touristique		X	
INFORMATION, SIGNALÉTIQUE ET MISE EN SCENE			
Balisage adapté et suffisant pour ne pas se perdre	X		
Signalétique adaptée	X		

ITINERAIRES OUTDOOR - Sport -	Caractéristiques		
	Pré-requis	Attendus	Les Plus
L'itinéraire s'adresse aux habitants et/ou aux touristes	X		
SITUATION ET NATURE DE L'ITINERAIRE			
En station ou à proximité des lieux de résidence des clientèles touristiques, à proximité des centres urbains	X		
Itinéraire clairement dédié et équipé pour une pratique sportive (trail, VTT,...)	X		
Itinéraire intégré dans un réseau d'itinéraires adapté à cette pratique sportive dédiée		X	
Itinéraire s'appuyant sur la singularité et les spécificités du territoire, comportant un attrait paysager ou environnemental		X	
PROFIL DE L'ITINERAIRE			
Adapté à la pratique sportive dédiée ³	X		
Ludique et « convénient » pour la pratique sportive dédiée	X		
Itinéraire intégré dans un réseau présentant une diversité de difficultés (classifications fédérales)		X	
ACCES A L'ITINERAIRE			
Aire de stationnement dimensionnées et adaptées à la pratique visée	X		
Aire d'accueil avec informations sur la pratique dédiée		X	
INFORMATION, SIGNALÉTIQUE ET MISE EN SCENE			
Balisage adapté	X		
Signalétique adaptée	X		
Panneau d'accueil, présentation de l'itinéraire	X		

³ Exemples : pas de passage inadapté comme passage canadien, pente > à 18 % pour la pratique équestre, pas de portail/barrière pour le VTT, traversée de rivière sans gué ou pont pour le trail.

4-3 / Les critères spécifiques à la pratique sportive

Tableau des services par type de pratique sportive sur l'itinéraire ou à proximité	Caractéristiques		
	Pré-requis	Attendus	Les Plus
GRANDE ITINERANCE (Toutes activités confondues)			
Offre d'hébergements (refuges, gîtes, hôtel, chambres d'hôtes, campings...)	X		
Offre de restauration ou ravitaillement possible	X		
Offre de service de portage de bagages (taxi, animaux de bât...)		X	
RANDONNEE A VTT (journée ou ½ journée)			
Point (station) d'entretien ou de petites réparations libre-service (au moins 1 sur le réseau, base de vie)		X	
Point d'attache ou de stockage des VTT (près des points d'arrêts, POI)		X	
Station ou point de lavage (proche du parking)		X	
Offre de service pour l'achat de pièces ou de réparation vélo			X
Point de recharge VAE			X
Offre d'accompagnateur dans la pratique (DE, accompagnateurs...)			X
Offre de location de VTT à proximité		X	
GRANDE ITINERANCE A VTT			
Point (station) d'entretien ou de petites réparations libre-service	X		
Point d'attache ou de stockage des VTT	X		
Station de lavage		X	
Offre de service pour l'achat de pièces ou de réparation vélo		X	
Point de recharge VAE	X		

Tableau des services par type de pratique sportive sur l'itinéraire ou à proximité	Caractéristiques		
	Pré-requis	Attendus	Les Plus
GRANDE ITINERANCE EQUESTRE			
Lieu d'accueil pour les chevaux à chaque étape (hébergement, aire de soin/de préparation, local pour entreposer le matériel, eau et foin pour les équidés)	X		
Points d'eau où les chevaux peuvent s'abreuver (en cours d'étape)	X		
Point de package où les chevaux peuvent se nourrir (en cours d'étape)	X		
Points d'attache adaptés pour les chevaux		X	
RANDONNEE EQUESTRE (journée ou ½ journée)			
Points d'attache adaptés pour les chevaux (départ, points de pause, etc...)	X		
Point d'eau où les chevaux peuvent s'abreuver (départ et en cours d'étape si l'étape est longue)	X		
Aire de parking permettant les manœuvres et le stockage des vans	X		
Offre d'accompagnateur dans la pratique (DE, accompagnateurs, centre équestre...)			X
Location de montures à proximité		X	
TRAIL			
Base d'accueil comprenant vestiaires, douches			X
Services spécifiques à la pratique (coaching, accompagnateurs, etc...)			X
Commerces (vente de matériel de trail)			X



Direction du Développement Local

6 rue Gaston Manent
CS71324

65013 Tarbes Cedex 9

www.hautespyrenees.fr

Contact : Françoise LEDOUX
Chargée de mission Sports de nature
francoise.ledoux@ha-py.fr